

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 26 MARS 2009**

**Délibération
n° 2009.03.037**

**Modification de
l'autorisation de
programme et des
crédits de paiement -
station d'épuration de
Fléac (AP n°1 - budget
annexe
assainissement)**

LE VINGT SIX MARS DEUX MILLE NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **20 mars 2009**

Secrétaire de séance : Simon DEFORGE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, Jacky BONNET, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Eric DANCHE, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Simon DEFORGE, Nicolas DENIS, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Xavier GAIGNEROT, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

Nicolas BALEYNAUD par Xavier GAIGNEROT, André BONICHON par Eric DANCHE, Fatiha BOURDAREAU par Nicolas DENIS, Françoise LAMANT par Gérard DESAPHY

FINANCES - PROGRAMMATION

Rapporteur : **Monsieur NEBOUT**

MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT - STATION D'EPURATION DE FLEAC (AP N°1 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT)

Par délibération n° 447 du 20 décembre 2007, le conseil communautaire a décidé de créer une autorisation de programme/crédits de paiement pour la station d'épuration de Fléac Les Murailles (AP n°1 _ budget annexe assainissement). Le montant de l'autorisation de programme était de 19 000 000 € HT. Les crédits de paiement se répartissaient ainsi :

PROJET (HT)	Autorisation de Programme	Crédits de Paiement 2008	Crédits de Paiement 2009	Crédits de Paiement 2010
Station d'épuration de Fléac	19 000 000 €	1 000 000 €	12 000 000 €	6 000 000 €

Pour tenir compte de l'état d'avancement du chantier, sans changer le montant de l'autorisation de programme, il convient de réajuster la répartition des crédits de paiement comme suit :

PROJET (HT)	Autorisation de Programme	Compte Administratif 2008	Reports 2008 En 2009	Crédits de Paiement 2009	Crédits de Paiement 2010	Crédits de Paiement 2011
Station d'épuration de Fléac	19 000 000 €	76 631,31 €	416 066,68 €	2 000 000 €	10 000 000 €	6 507 302,01 €

Vu l'avis favorable de la commission environnement – cadre de vie – construction du 5 mars 2009,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 17 mars 2009,

Je vous propose:

DE MODIFIER la répartition des crédits de paiement « Station d'épuration de Fléac », pour les exercices 2009 à 2011 conformément au tableau ci-dessus.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

01 avril 2009

Affiché le :

01 avril 2009